

Tarifification des prestations d'ergothérapie appliquée par M. Benoît CARLINO

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

REEDUCATION		CONSEIL - PRESCRIPTION Adaptation du lieu de vie Aide-technique Poste de travail	BILAN SITUATIONNEL	ASSISTANCE Dans le cadre d'une PROCEDURE D'INDEMNISATION DU DOMMAGE CORPOREL
AU CABINET				
BILAN	230 € Enfant	120 € Adulte	Bilan de fonctionnement Etude des lieux/du poste de travail Prescription <ul style="list-style-type: none"> d'aides-techniques d'aménagements du lieu de vie/ du poste de travail 	Evaluation du fonctionnement et des situations de handicap Préconisations de compensations Assistance humaine, aides-techniques, adaptations architecturales, véhicule adapté
SEANCE individuelle/groupe & TELESOIN	52€			
A DOMICILE				
BILAN	150 €		+ Rédaction et transmission d'un cahier des charges détaillé. + Plans ou Croquis, si nécessaire	Rédaction Rapport d'Expertise Assistance Expertise
SEANCE	90 € 60 minutes		450 € +	145 € / heure Sur devis
AUTRES PRESTATIONS		Compléments en fonction de la charge de travail, sur devis	Essais d'aides techniques	Rédaction Rapport
CERTIFICAT - ATTESTATION	25 €		Frais de déplacement : 0,80€/km ou frais réels	Rédaction Rapport 145 € / heure Sur devis
			Temps de déplacement/ Secrétariat : 55 €/heure	Temps de déplacement/ Secrétariat : 55 €/heure Frais de déplacement : 0,80€/km ou frais réels <i>Prestations pouvant être assujetties à TVA 20%.</i>

Frais de déplacement : Nice intramuros sans supplément – Au-delà : Frais kilométriques + 55€/heure (durée du déplacement)

Votre ergothérapeute fixe librement ses honoraires dans le respect du tact et de la mesure. Ceux-ci ne font pas l'objet d'un remboursement par les caisses d'assurance maladie, sauf cas particulier.

Votre ergothérapeute est membre d'une Association de Gestion Agréée (AGA). Le règlement par chèque est accepté.